

AU PUBLIC

Nous offrons au public ce journal littéraire et illustré, qui est le seul journal français de ce genre en Amérique, avec le ferme espoir qu'il sera bien accueilli par tous ceux qui aiment à recevoir une publication utile et intéressante.

Nous apporterons l'attention la plus sérieuse dans le choix de la littérature que nous nous proposons de publier.

Le JOURNAL DES FAMILLES paraîtra hebdomadairement et chaque numéro contiendra 1 page de gravure, 14 pages de texte et 1 page de musique : en tout 16 pages ; ce qui formera, à la fin de chaque année, un magnifique volume de 832 pages.

L'abonnement par an est de \$1.50, pour six mois 75 centins, pour deux mois 25 centins, et est aussi strictement payable d'avance. Nous tiendrons à cette règle, car nous avons cru qu'il valait mieux, en mettant le prix de l'abonnement à la portée de toutes les bourses, prendre la ferme résolution de ne pas faire de crédit. On comprendra qu'en donnant pour \$1.50 centins par année un journal tel que celui-ci, il nous est impossible d'ouvrir des livres de compte et de payer des collecteurs, ce qui nous exposerait à perdre beaucoup de souscriptions, comme cela est arrivé malheureusement à un grand nombre de journaux qui ont été forcés d'abandonner leur publication. Chaque souscripteur devra donc payer, en s'abonnant, le prix de l'abonnement pour un an ou pour six mois ou même pour deux mois.

En offrant un journal de ce genre à un prix aussi minime, il nous est permis de compter sur la bonne volonté du public et de croire que personne ne nous refusera la faveur d'une souscription.

La bagatelle de TROIS CENTINS par semaine, voilà ce que coûtera à chacun l'encouragement que nous demandons en offrant, nous-même, en retour une publication d'un si grand intérêt.

Nous adressons le JOURNAL DES FAMILLES à un grand nombre d'amis et de personnes qui nous sont étrangères, espérant que tous voudront bien répondre à notre appel.

D'ici à quelque temps nous expédierons à titre d'essai, notre journal à toutes les personnes que nous croirons désireuses de le recevoir.

Ceux à qui nous adressons notre journal, s'ils désirent s'y abonner, voudront bien nous faire parvenir, d'ici à quelques jours, le prix de leur abonnement, ou, s'ils ne veulent pas y souscrire, nous renvoyer le journal, sinon nous les considérerons comme abonnés.

Sur réception de 25 centins nous enverrons notre journal durant deux mois à toute personne qui désirera en faire l'essai. Nous offrons cet avantage afin de donner plus de facilité aux gens qui voudraient y souscrire sans payer un an d'avance.

AVIS IMPORTANTS

On demande des agents dans chaque paroisse pour prendre des abonnements au JOURNAL DES FAMILLES. Nous donnerons une commission de 20 pour 100.

On demande aussi des agents pour la vente au numéro.

Toute personne qui nous fera parvenir le montant de cinq abonnements pour un an au JOURNAL DES FAMILLES ou pour \$8.00 d'abonnements, soit pour deux mois ou plus, aura droit à une année d'abonnement, ou, si on le préfère, nous allouerons la commission donnée aux agents.

La Forêt de Bondy

GRAND ROMAN HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

A travers bois.

La forêt de Bondy, située, comme on sait, au nord de Paris, entre la route nationale de Metz et celle de Strasbourg, et qui couvre une superficie de 2,000 hectares, était bien plus vaste au XVIIe siècle.

Elle confinait à la forêt de Rouvray, voisine elle-même du bois de Boulogne.

Traversée aujourd'hui par deux chemins de fer, une grande route et une multitude de chemins parfaitement entretenus, elle offre des promenades charmantes et de délicieux buts d'excursion. Elle est environnée de gracieux villages dont les noms sont populaires, et ses alentours sont couverts de belles villas. Mais, avant d'être conquise à la civilisation, elle fut longtemps un coupe-gorge.

Pendant des siècles elle s'étendit sur un espace de deux lieues de large et trois lieues de long, et villages, châteaux, abbayes situés sur sa lisière et jusque dans son sein, multiplièrent les communications sans pouvoir assurer la sécurité. Elle resta une embuscade entre Paris et la Champagne, un lieu de refuge et de guet-apens pour tous les bandits de la contrée.

L'histoire ne dit pas que les châtelains exerçassent, comme la plupart des seigneurs de province, le métier de coupeurs de routes, mais elle nous donne à supposer qu'ils ne perdaient rien à le laisser exercer par une multitude de misérables qui n'avaient ou ne voulaient avoir d'autres moyens d'existence.

La répression vint de Paris.

Les châtelains toléraient le brigandage, les religieux des abbayes, comme naguère encore en Espagne, l'absolvaient, et tout le monde, depuis les bords fangeux de l'Ourcq, jusqu'aux coteaux de Rosny, depuis Bondy jusqu'à Chelles, en vivait.

Les villages étaient prospères, les châteaux superbes, les abbayes opulentes. Parmi les localités bien connues, qui aujourd'hui attirent en foule les Parisiens pendant la belle saison, et qui, jadis, étaient sur le domaine des voleurs, nous citerons, au nord : Aulnay, Sevran, Stains, Bois-le-Vicomte ; à l'est, Vaujours, Chelles, Gagny, Pomponne, de joyeuse mémoire ; plus bas, vers le sud, Villemonble, Rosny, Bondy ; à l'ouest, et dans le sein même de la forêt, le Raincy, Clichy, Livry, Montfermeil, que Paul de Kock a rendu célèbre.

Une foule d'aventuriers, de malandrins, de soudards mis à la réforme, de truands forcés de fuir Paris, de criminels contumaces, trouvaient un sûr asile dans les sombres futaies de la forêt de Bondy.

Les arrestations y étaient si nombreuses et les assassinats si fréquents, que nul n'osait traverser la forêt sans faire son testament.

Cela n'empêchait pas de voir s'élever sur son territoire de magnifiques maisons de plaisance. Malgré